



Sevran, le 9 mai 2018

Madame,
Monsieur,
Mes chers concitoyens,

En vertu de l'article L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'assume les fonctions de maire par intérim depuis le 2 mai dernier.

Pour élire la ou le nouveau maire de notre commune, le conseil municipal se réunira le mardi 15 mai à 20h, salle des fêtes.

J'ai l'honneur de vous inviter à cette séance du conseil municipal d'installation du nouvel exécutif. Cette séance sera présidée par le doyen d'âge, notre collègue Jean-Francois Baillon.

Pour le scrutin lui-même, tout(e) conseiller(e) municipal(e) peut se présenter ou être présenté(e) par un autre élu ou un groupe d'élus. Le vote a lieu à bulletin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Après l'élection de la première ou du premier magistrat de la ville, il sera procédé à la désignation des adjoints au maire. Ce scrutin du conseil municipal est organisé par liste. Le vote a lieu à bulletin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au terme de ce processus réglementaire et républicain, notre commune aura donc renouvelé ses instances municipales. La transition ouverte par la démission de Stéphane Gatignon de ses fonctions de maire, sera ainsi refermée.

Je veux dire à toutes et à tous que cette transition a été conduite de telle manière que l'exécutif et l'administration municipale ont assuré la continuité de leurs tâches et responsabilités.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.



Stéphane Blanchet
Maire de Sevran par intérim